VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 16 novembre 2026 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-293-8

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2018-293 AFIN :

- De préciser que les dispositions relatives aux mains courantes du code de construction ne s'appliquent pas à certains escaliers extérieurs dans la zone H-807

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant : boucherville.ca/avispublics (Règlement 2026-293-8).

Ce règlement entrera en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 18e jour de novembre 2026

Me Marianna Ruspil, OMA, greffière